

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

transmis au Conseil
aux Membres de la
Société.

C.869.M.447.1931.VII.

Paris, le 18 novembre 1931.

APPEL DU GOUVERNEMENT CHINOIS EN VERTU DE L'ARTICLE 11 DU PACTE.

Communication du Représentant de la Chine au Conseil,
relative à la situation dans la région de Tsitsikar.

Note du Secrétaire général.

Le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir au Conseil le télégramme suivant, daté du 17 novembre, que le représentant de la Chine vient de lui communiquer.

Le 14, M. Shiroya, consul du Japon à Tsitsikar, a quitté cette ville avec tous ses collègues. Le lendemain, M. Kyomitso, représentant du général Honjo à Kharbine a envoyé une note demandant le retrait immédiat, au nord de Tsitsikar, de l'armée du Heiloungkiang. Le général Ma a répondu en demandant que les deux parties se retirent simultanément. Non seulement notre proposition a été rejetée, mais le représentant du général Honjo a, en outre, exigé verbalement que le Heiloungkiang se déclare indépendant et se détache immédiatement de notre Gouvernement central, faute de quoi les Japonais lanceraient immédiatement une sérieuse attaque et détruiraient nos forces par tous les moyens. L'armée japonaise a continué à attaquer aujourd'hui, mais son avance a été enrayée par nos contre-attaques. Au cours de ces derniers jours, quatre ou cinq avions japonais ont généralement procédé à une série d'attaques aériennes et ont jeté de nombreuses bombes sur nos soldats. D'après les plus récents rapports, des renforts japonais, de plus d'un millier d'hommes, sont tout dernièrement arrivés dans le voisinage du pont du Nonni et se mettent en mesure de procéder très prochainement à des attaques. Veuillez communiquer les renseignements ci-dessus au Conseil de la Société des Nations, en le priant de bien vouloir prendre toutes mesures nécessaires pour les arrêter, si possible.